



ANNEXE 1**DEPOTS DE BIENS DE SECOURS
CONSTITUES EN PREVISION D'UNE AIDE INTERNATIONALE
EN CAS DE CATASTROPHE**

Note: Tous les dépôts de biens de secours indiqués ci-après sont regroupés par type d'organisation responsable dans l'ordre suivant:

- Organismes des Nations Unies
 - Organisations internationales non gouvernementales
 - Organisations nationales gouvernementales
 - Organisations nationales non gouvernementales
 - Organismes privés à but non lucratif
-

ORGANISMES DES NATIONS UNIES

**DIVISION DES OPERATIONS HORS SIEGE, DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA GESTION DE L'ONU**

Dépôt

Dépôt de biens de secours de l'ONU (Pise, Italie)

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE, DIVISION DES FOURNITURES
(UNICEF)**

Dépôt

Centre d'achat et d'emballage de l'UNICEF (Copenhague, Danemark)

DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'ONU

Dépôt

Entrepôt de Pise (Pise, Italie)

**HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (HCR)****Dépôt**

Dépôt central de biens de secours du HCR (Genève, Suisse)

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**Dépôt**

Dépôt de trousseaux sanitaires de secours de l'OMS (Amsterdam, Pays-Bas)

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES****ADVENTIST DEVELOPMENT AND RELIEF AGENCY (ADRA), Australie****Dépôts**

Dépôt de l'ADRA, Honiaria (Lunga, Honiara, Iles Salomon)

Dépôt de l'ADRA, Lae (Lae, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Dépôt de l'ADRA, Suva (Suva, Fidji)

Dépôt de l'ADRA, Sydney (Sydney, Australie)

Dépôt de l'ADRA, Vila (Vila, Vanuatu)

**FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU
CROISSANT-ROUGE (IFRC)****Dépôts**

Dépôt de l'IFRC, Panama (Panama, Panama)

Dépôt de l'IFRC, Chili (Santiago, Chili)

Dépôt de l'IFRC, France (Marseille, France)

MEDECINS SANS FRONTIERES (MSF)**Dépôts**

Dépôt de biens de secours de Médecins sans frontières pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (Moravia, San José, Costa Rica)

Dépôt de biens de secours de Médecins sans frontières logistique
Bordeaux-Mérignac, France)

**OXFAM UK****Dépôt**

Entrepôts de biens de secours d'OXFAM (Bicester, Oxfordshire, Royaume-Uni)

ORGANISATIONS NATIONALES GOUVERNEMENTALES**AUSTRALIAN INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSISTANCE BUREAU (AIDAB)****Dépôts**

Dépôt australien de biens de secours en cas de catastrophe Barhurst (Australie)

Dépôt australien de biens de secours en cas de catastrophe Melbourne (Australie)

DIVISION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET CORPS SUISSE POUR L'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE, DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES, SUISSE**Dépôt**

Dépôt de biens de secours du Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes
(Berne, Suisse)

ORGANISME JAPONAIS DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)**Dépôts**

Dépôt de biens de secours JICA-JDR de Narita (Narita, Tokyo, Japon)

Dépôt de biens de secours JICA-JDR de Singapour (Singapour, Singapour)

Dépôt de biens de secours JICA-JDR, Etats-Unis d'Amérique (Washington D.C.,
Etats-Unis d'Amérique)

Dépôt de biens de secours JICA-JDR, Mexique (Mexico, Mexique).

MINISTERE DE L'INTERIEUR - DIRECTION DE LA GESTION DES CRISES ET DES SAPEURS-POMPIERS (PAYS-BAS)**Dépôt**

Centre de logistique des Pays-Bas (Zoetermeer, Pays-Bas)



**CONSEIL NORVEGIEN DU COMMERCE -SYSTEME NORVEGIEN DE PREPARATION
AUX REPONSES AUX URGENCES (NORWEGIAN EMERGENCY PREPAREDNESS
SYSTEM - NOREPS)**

Dépôts

- NOREPS - ABB Nera AS (Billingstadsletta, Norvège)
- NOREPS - Stock permanent de biens de secours (Addis-Abeba , Ethiopie)
- NOREPS - Apotekernes Faëllesindkjoe (Oslo, Norvège)
- NOREPS - A/S Denofa OG Lilleborg Fabriker (Fredrikstad, Norvège)
- NOREPS - AS Norconserv Products (Stavanger, Norvège)
- NOREPS - Entrepôt de Beira (Beira, Mozambique)
- NOREPS - Compact A/S (Bergen, Norvège)
- NOREPS - Fiskars Norge AS (Oslo, Norvège)
- NOREPS - Stock permanent de biens de secours de Khartoum (Khartoum, Soudan)
- NOREPS - Stock permanent de biens de secours de Nairobi (Nairobi, Kenya)
- NOREPS - NAPS Norway AS (Oslo, Norvège)
- NOREPS - Association des laiteries norvégiennes (Oslo, Norvège)
- NOREPS - O.B.Wiik A/S (Skedsmokorset, Norvège)
- NOREPS - Plastec A.S. (Jaren, Norvège)
- NOREPS - Rofi Industrier AS (Molde, Norvège)
- NOREPS - W. Giertsen A/S (Laksevaag, Bergen, Norvège)

ADMINISTRATION POUR LE DEVELOPPEMENT OUTRE-MER (ODA), ROYAUME-UNI

Dépôt

Département des secours en cas de catastrophe de l' ODA (Londres, Royaume-Uni).

CONSEIL NATIONAL SUEDOIS DES SERVICES DE SAUVETAGE

Dépôt

Réseau de dépôts de biens de secours du Conseil national suédois des services de sauvetage (Suède).

**BUREAU D'ASSISTANCE EN CAS DE CATASTROPHE À L'ÉTRANGER DE L'AGENCE
POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DES ETATS-UNIS (OFDA)**

Dépôts

- Dépôt AID/OFDA de New Windsor (New Windsor, Maryland, Etats-Unis)
- Dépôt AID/OFDA de Guam (Guam)
- USAID Bangkok, Thaïlande (Bangkok, Thaïlande)
- Dépôt AID/OFDA de Panama (Panama, Panama)
- Dépôt AID/OFDS de Livourne (Livourne, Italie)



ORGANISATIONS NATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

SOCIETE BRITANNIQUE DE LA CROIX-ROUGE (BRCS)

Dépôt

Dépôt de Kingsbury - Croix Rouge Britannique (Londres, Royaume-Uni)

ERIKSHJALPEN, ULANDSDEPAN, SUEDE

Dépôt

Dépôt de biens de secours de l'Erikshjalpen, Ulandsdepan (Holsbybrunn, Joenkoeping, Suède)

SOCIETE SUEDOISE DE LA CROIX-ROUGE

Dépôt

Dépôt de biens de secours de la Croix-Rouge suédoise (Halmstad, Suède)

ORGANISMES PRIVES A BUT NON LUCRATIF

STAR OF HOPE INTERNATIONAL, SUEDE

Dépôt

Division des secours de Star of Hope International (Trehorningsjo, Suède)



ANNEXE 2

DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (DAH) (Genève, Suisse)

RESUME DES REPONSES

fournies par: M. Fabrizio Gentiloni, administrateur hors classe chargé de la coordination des secours, Service de la coordination des secours, DAH-Genève

Mme Isabelle de Muysier-Boucher, fonctionnaire chargée de la coordination des secours, Service de la coordination des secours, DAH-Genève

le: 27 avril 1994

à: M. Dmitri Balabanov, administrateur de programme (hors classe), Service de la coordination des secours, DAH-Genève

Situation actuelle

1. Lorsque le Gouvernement italien a offert, en 1985, de financer la construction d'un dépôt à l'aéroport de Pise, l'UNDRO, prédécesseur du DAH à l'ONU, a accepté immédiatement. Cette décision a été influencée par les considérations suivantes:

- la situation géographique de l'aéroport de Pise permettait d'atteindre rapidement les pays en développement, notamment ceux d'Afrique;
- ses pistes d'atterrissage pouvaient accueillir les plus gros porteurs;
- l'entrepôt du DAH (UNDRO) de l'aéroport de Pise pouvait être rattaché au Dépôt des Nations Unies qui existait déjà, et dont le personnel (oeuvrant pour le maintien de la paix) avait acquis une expérience approfondie en matière de stockage et d'expédition de secours.

2. Certains événements antérieurs à 1985 avaient démontré qu'il manquait aux Nations Unies les installations nécessaires à une intervention immédiate en cas de catastrophe



soudaine. A plusieurs reprises, l'offre internationale de certains biens de première nécessité, comme les tentes et les couvertures, avait été rapidement épuisée en raison de l'ampleur de la demande à la suite de la catastrophe. On a donc jugé utile de créer un dépôt de biens de secours pour garantir un approvisionnement régulier dans ce domaine.

3. L'entrepôt de Pise du DAH a été inauguré par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Perez De Cuellar, le 21 avril 1987.

4. Depuis le début, ce projet est le fruit de la coopération internationale. Outre la construction des entrepôts, le Gouvernement italien a financé l'achat et la gestion d'un large stock de biens de secours. Les Gouvernements norvégien et finlandais ont fait don de biens de première nécessité pour le dépôt. Le 1er avril 1988, l'UNDRO a signé un accord avec le Gouvernement japonais prévoyant le stockage à Pise d'une grande quantité de biens donnés par le Japon. Au printemps de 1992, le Gouvernement luxembourgeois s'est joint aux autres donateurs. Divers autres donateurs font parvenir des biens au dépôt d'une manière ponctuelle pour des opérations particulières.

5. Des négociations sont en cours avec d'autres institutions des Nations Unies à caractère humanitaire (comme l'OMS) afin d'élargir la composition et l'utilisation du dépôt par une distribution des tâches rationnelle et optimale au sein du système des Nations Unies. A cet effet, des consultations sont également engagées avec le PAM. L'entrepôt de Pise du DAH a déjà rendu des services à la Division des fournitures de l'UNICEF à Copenhague (Danemark).

6. A l'heure actuelle, le dépôt à Pise comprend environ 20 types de biens de première nécessité. Ces articles sont expédiés vers les zones sinistrées sous forme de dons. La revue "DHA News" comporte généralement une liste récapitulative des articles en stock. Le matériel normalement stocké consiste en tentes, couvertures, récipients d'eau de tailles diverses, groupes électrogènes, outils divers (pioches, pelles, marteaux, clous, etc.), bâches en plastique, batteries de cuisine, etc.

Le dépôt comprend trois entrepôts, dont deux sont situés sur l'aéroport civil de Pise. Le troisième, qui se trouve sur la base de l'armée de l'air italienne, est divisé en deux parties de taille à peu près égale, dont une est climatisée et convient au stockage des médicaments et autres produits périssables.

7. Comme il est indiqué ci-dessus, les avantages d'avoir un dépôt de biens de secours à Pise sont doubles.

D'une part, Pise (Italie) est un point stratégique pour le transport aérien vers l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient et l'Amérique du Sud. Les liaisons routières, ferroviaires et maritimes sont très pratiques à partir de Pise. Le port maritime de Livourne n'est situé qu'à 10 km. Le dépôt peut fonctionner toute l'année. Depuis sa mise en service, aucun vol n'a jamais été retardé pour cause de mauvais temps, et les plus gros avions peuvent se poser à l'aéroport militaire.

D'autre part, le dépôt est situé entre les sièges des principales institutions à caractère humanitaire des Nations Unies et des grandes organisations humanitaires non gouvernementales, comme le PAM, le HCR, l'OMS, la FAO et la Croix-Rouge internationale.



8. La gestion du dépôt est assurée par un petit nombre d'employés, tous les fonctionnaires de l'ONU, qui travaillent sous la direction du DAH/ONUG, ce qui permet de maintenir les coûts administratifs au plus bas.

9. Contrairement à d'autres organismes d'aide des Nations Unies, le DAH/ONU n'est pas un organisme d'assistance opérationnelle et il ne dirige pas ses propres opérations de secours. Toutefois, son mandat prévoyant la coordination de l'aide des Nations Unies et de l'aide internationale en cas d'urgence, il doit se rendre rapidement sur le terrain après le début des opérations de secours pour aider les autres. Le dépôt de biens de secours du DAH joue en outre un rôle de soutien dans l'acheminement du matériel de secours par les organismes et organisations opérationnels vers les zones sinistrées. Il intervient principalement dans des cas où l'aide internationale nécessaire en nature (des Nations Unies, des gouvernements et autres donateurs) est insuffisante, lorsqu'elle tarde à arriver ou qu'elle est inexistante.

10. Depuis le début des opérations en 1987, 220 expéditions ont été organisées de Pise, soit au total plus de 5 000 tonnes de biens de première nécessité répartis entre au moins 64 pays. Environ 81 % des expéditions ont été effectuées par voie aérienne, 16 % par voie maritime et 3 % par transports terrestres. La rotation du stock varie selon les biens et les donateurs (entre 0,5 et 3,5 fois par an).

11. Environ une opération sur deux (45 %) a été réalisée en faveur de 30 pays d'Afrique. En raison de l'engagement du DAH dans plusieurs pays nouvellement indépendants, l'Europe s'est trouvée à la deuxième place avec 11 % des expéditions. Le reste est parti à destination des pays arabes, notamment au cours de la crise du Golfe (9 %), des Amériques et des Caraïbes (8 %) et de l'Asie (6 %). La plupart des opérations aériennes menées depuis Pise ont été effectuées par des avions affrétés par le DAH, mais les lignes régulières ont également été utilisées lorsque cela était réalisable. Dans un certain nombre de cas (environ 15 %), les biens ont été placés à bord d'avions mis à la disposition du DAH par divers gouvernements (Forces aériennes argentines/belges/italiennes/OFDA, etc.).

12. Le dépôt de Pise a été particulièrement utile en 1991 durant la crise du Golfe. A cette occasion, le Gouvernement argentin a placé un avion de 35 tonnes à la disposition de l'UNDRO de février à avril 1991. En coopération avec le HCR, l'UNICEF, le CICR et divers gouvernements, 19 vols (sur un total de 25) ont été organisés de Pise vers les pays impliqués dans la crise du Golfe, et le dépôt a démontré sa capacité à servir de centre international d'assemblage des biens de secours. Il a joué le même rôle en 1992 au cours des opérations du Département pour la Géorgie.

13. Depuis la crise du Golfe, une nouvelle tendance s'est développée: un certain nombre de donateurs qui, d'habitude, ne contribuent pas au stock du dépôt de Pise, y acheminent aujourd'hui des biens de manière ponctuelle au cours des opérations de secours, en vue d'expéditions groupées vers les zones sinistrées. Cette tendance s'est poursuivie après 1992, au point qu'en 1993 ces biens constituaient 44 % de toutes les expéditions. Il convient de noter que ces dons portent surtout sur des articles qui ne sont généralement pas stockés à Pise, comme les vêtements ou les chaussures d'hiver, les rations de vivres et les médicaments. La plupart de ces articles (89 %) proviennent de divers gouvernements, 8 % du système des Nations Unies et 3 % d'ONG. Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir.



14. Les contributions extrabudgétaires constituent la seule source de financement du dépôt de biens de secours du DAH. Les donateurs les plus importants sont les suivants:

- Italie:** Principal donateur, le Gouvernement italien fournit une contribution en espèces au DAH pour l'achat de biens de secours, leur stockage et leur transport vers les zones sinistrées. En 1994, cette contribution s'élève à quelque 4 millions de dollars des Etats-Unis. Le DAH achète les biens par l'intermédiaire du Service des achats de l'Office des Nations Unies à Genève. Le DAH et le Gouvernement italien se consultent au sujet de chaque opération de secours organisée depuis Pise. En outre, un examen commun des opérations est effectué chaque année.
- Japon:** Deuxième donateur par ordre d'importance, le Japon a commencé à faire parvenir des biens à Pise en septembre/octobre 1988. La valeur des biens fournis est de l'ordre de 880 000 dollars des Etats-Unis. Ils sont livrés à Pise en nature, et le Japon paie le Département en espèces pour le stockage et le transport vers les pays sinistrés, principalement en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe orientale.
- Luxembourg:** Le Gouvernement luxembourgeois a rejoint les autres donateurs au printemps de 1992 en fournissant des matériaux de construction, et il s'est engagé à prendre en charge le coût de leur transport vers les zones sinistrées.
- Norvège:** A fourni des biens en nature, notamment des biscuits à haute teneur en protéines et des tentes "RubbHall" (très grandes tentes utilisées principalement à des fins de stockage). La Norvège a été le second donateur à utiliser le dépôt de Pise après l'Italie. Les premiers biens ont été livrés au début de 1987, pour une valeur totale de plus de 200 000 dollars des Etats-Unis. La Norvège ayant créé le NOREPS, le Département s'est adressé au Gouvernement norvégien en vue de la reconstitution du stock et du renouvellement de la coopération. La Norvège utilise actuellement le dépôt du DAH pour certaines opérations.
- Finlande:** A livré des couvertures et des pompes. Elle utilise actuellement le dépôt de biens de secours du DAH pour certaines opérations.
- Autres donateurs:** L'Autriche, la Suisse et le Royaume-Uni, par exemple, utilisent le dépôt du DAH pour certaines opérations.

15. Toute demande de biens entreposés à Pise doit être adressée au DAH/ONU à Genève, car le dépôt n'agit que sur instruction de ce dernier.

Le représentant résident du PNUD étant aussi le représentant du DAH/ONU, un gouvernement qui demande une aide internationale suite à une catastrophe ou dans une situation d'urgence peut passer par lui pour transmettre sa demande.



Considérations générales relatives à la création d'un dépôt de biens de secours

16. Un dépôt de biens de secours n'est pas une fin en soi, mais un instrument spécifique destiné à appuyer les activités fondamentales du dépositaire. Entreprise onéreuse, la création d'un tel dépôt n'est viable que si les activités à appuyer durent suffisamment longtemps.

17. La situation géographique d'un dépôt financé par des donateurs, tel l'entrepôt du DAH à Pise est capitale: le dépôt doit être à la portée des pays donateurs comme des pays bénéficiaires.

18. Il est en outre souhaitable que le dépôt soit équipé (ou puisse disposer) de certains équipements (pour l'assemblage, l'emballage, le stockage frigorifique, etc.) afin qu'il puisse servir de centre d'assemblage et/ou de regroupement lorsqu'il existe plusieurs donateurs.

Que penser des dépôts régionaux ?

19. Les dépôts régionaux risquent d'être difficiles à gérer et nécessitent une forte capacité d'organisation et une source de financement stable. Une petite organisation comme le DAH/ONU, qui vise la rapidité et la souplesse d'action et qui dépend entièrement des contributions des donateurs, pourrait difficilement mettre sur pied et gérer des dépôts de biens de secours régionaux. En outre, on pourrait croire que le Département fait concurrence aux institutions opérationnelles des Nations Unies.

20. L'objectif déclaré de l'entrepôt du DAH à Pise est de combler les lacunes des autres organisations. C'est pourquoi, au lieu de créer ses propres dépôts régionaux, le Département préférerait conclure des arrangements avec les responsables d'autres dépôts (le JICA, par exemple) pour que les Nations Unies, par son intermédiaire, puissent utiliser leurs dépôts régionaux en cas de besoin.

Propositions d'amélioration

21. Le DAH/ONU estime que les mesures recommandées par l'Atelier sur les dépôts de biens de secours constituent une bonne base pour améliorer l'utilisation des moyens existants. Le DAH-Genève applique ces mesures, ou participe à leur application, autant que possible.

22. Une attention particulière est accordée à la promotion de l'utilisation commune du dépôt de biens de secours du DAH.

Le DAH/ONU négocie des accords avec l'OMS et le PAM afin que ces organisations puissent stocker une partie de leurs secours dans le dépôt du DAH. Le stock actuel sera étendu à du matériel médical et sanitaire, des réserves de vivres et des véhicules. On peut considérer que le dépôt du DAH devient un véritable instrument interorganisations destiné à faire face aux situations d'urgence.

23. Le DAH/ONU tente d'accroître le nombre de donateurs et d'utiliser son dépôt de Pise comme point de rassemblement des biens de secours envoyés par les gouvernements et les organisations non gouvernementales.



24. Le Département étudie en outre la possibilité d'accroître sa capacité de stockage en louant un espace supplémentaire à l'aéroport civil de Pise.

25. Afin de renforcer la capacité de l'intervention des Nations Unies au niveau régional, le DAH/ONU pourrait aussi conclure des arrangements avec des dépositaires régionaux (le JICA, par exemple) qui permettraient à l'ONU par son intermédiaire, de se fournir auprès de leurs dépôts régionaux en cas de besoin.



ANNEXE 3

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (IFRC) (Genève, Suisse)

RESUME DES REPONSES

fournies par: M. Ric Hanna, chef du Département des fournitures et de la logistique

le: 8 avril 1994

à: M. Dmitri Balabanov, administrateur de programme (hors classe), Service de la coordination des secours, DAH-Genève

Situation actuelle

1. L'IFRC gère actuellement 4 dépôts de biens de secours: 3 dépôts régionaux - au Chili (Santiago), en France (Marseille) et au Panama (Panama), et 1 dépôt central - en Suisse (Genève).

2. Les dépôts régionaux ont été initialement créés pour répondre aux besoins des opérations de secours effectuées dans des pays particuliers. Ils sont ensuite demeurés tels pour faire face à des situations d'urgence dans les régions correspondantes.

Au Chili et au Panama, les biens sont stockés et gérés par les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge locales qui prennent en charge tous les coûts des entrepôts, à l'exception du coût d'achat.

A Marseille, l'entrepôt est mis à disposition à titre gracieux par l'autorité portuaire et l'IFRC règle tous les frais de manutention connexes à un agent maritime du port.

A Genève l'IFRC verse un important loyer couvrant tous les frais relatifs au dépôt aux propriétaires qui sont chargés de sa gestion et de son entretien sous la direction de l'IFRC.

3. Tous les dépôts, sauf celui de Genève, contiennent des dons en nature de sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la plupart européennes. Le stock de Genève combine dons et achats.



4. L'IFRC a envisagé de louer un entrepôt à l'aéroport de Pise pour y installer son dépôt central, mais elle a ensuite changé d'avis.

Son rôle consiste principalement à soutenir l'équipe d'évaluation et de coordination de la Fédération (FACT). L'IFRC envoie toujours celle-ci sur les lieux de la catastrophe, généralement par un vol affrété. En outre, l'équipe transporte jusqu'à la zone sinistrée des biens de secours du dépôt de Genève.

5. Par ailleurs, l'IFRC a conclu un accord avec une société d'Amsterdam (la même qu'utilise l'OMS) qui stocke les trousseaux anticholériques qu'elle achète à des fournisseurs. Ce stock est bientôt épuisé et l'IFRC envisage de conclure un nouvel accord aux termes duquel le fournisseur s'engage à renouveler le stock de manière à garantir une durée de conservation minimum (par exemple 18 mois) à tout moment.

6. Normalement, les biens de secours expédiés d'un dépôt représentent environ 5 % de l'ensemble du coût, du volume et de la quantité des secours que l'IFRC expédierait dans une situation d'urgence.

7. Le choix du transport - transport aérien ou de surface - vers une zone sinistrée dépend de l'urgence de la situation, de la proximité du lieu de la catastrophe et du budget disponible. Toutefois, le transport aérien est le mode de transport le plus fréquemment utilisé dans les premiers temps d'une opération de secours, le transport de surface servant plutôt à acheminer les biens servant de fond de roulement. On estime que 20 % des biens de première nécessité sont expédiés par voie aérienne et 80 % par voie de surface.

8. Le coût total de l'expédition (valeur des biens plus transport) est plus élevé dans le cas d'une situation d'urgence soudaine que dans celui d'une catastrophe qui ne se produit pas subitement, car le coût du transport aérien et des véritables biens de première nécessité dans le premier cas est supérieur au coût du transport de surface et des biens plutôt axés sur le développement expédiés dans le second cas.

9. Le rapport entre la valeur des biens et le coût du transport varie énormément. Dans le cas d'une situation d'urgence réelle et soudaine où la plupart des premiers secours sont transportés par voie aérienne, le coût du transport peut souvent dépasser le coût des biens. Ce rapport s'inverse lorsque les biens commencent à arriver par transport de surface.

10. L'IFRC rencontre les problèmes suivants dans la gestion de ses dépôts de biens:

- à Genève, l'aéroport est fermé entre minuit et 6 heures;
- à Marseille, l'entrepôt est situé à 30 km de l'aéroport et la situation en ce qui concerne la main-d'œuvre locale est souvent imprévisible; et
- au Panama l'entrepôt ne se trouve pas dans une zone franche.

Au Panama, l'IFRC prévoit de réinstaller son dépôt de biens dans la zone franche du canal avec l'aide de la Croix-Rouge nationale et des autorités douanières.



11. L'IFRC ne rencontre généralement aucun problème douanier ou administratif lorsqu'elle transporte des secours d'un pays en développement à un autre, mais une telle opération nécessite un certain travail de préparation auprès des autorités concernées.

Considérations générales relatives à la création d'un dépôt de biens de secours

12. Un dépôt de biens de secours coûte cher, tant du point de vue financier que de celui des ressources.

13. L'IFRC a appris que ce qui est livré depuis l'un de ses dépôts de biens de secours est souvent négligeable par rapport au volume total des secours livré par d'autres organismes, parmi lesquels les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge occupent la première place.

14. Par conséquent, si les avantages d'un dépôt de biens de secours se limitent aux économies qui peuvent éventuellement être réalisées en achetant à l'avance des biens de première nécessité pour un dépôt central/régional puis en les livrant dans une zone sinistrée, ces avantages pourraient être largement compensés par les inconvénients (et/ou les dépenses) liés à la création et à la gestion d'un tel dépôt.

Que penser des dépôts régionaux ?

15. En principe, l'IFRC estime que les dépôts régionaux ont un rôle à jouer et qu'il est préférable qu'ils soient gérés par du personnel local, car celui-ci connaît la langue, les coutumes, les procédures, la géographie, les coûts et les préférences des bénéficiaires de l'aide fournie. Les organisations internationales devraient s'associer aux organisations locales pour garantir la transparence des opérations et donner satisfaction aux donateurs.

16. Les dépôts régionaux permettent une rapidité d'intervention plus grande en cas d'urgence soudaine, mais moins évidente dans les situations d'urgence prolongée lorsque les biens de secours peuvent arriver régulièrement de sources extérieures par voie de surface.

17. Les dépôts régionaux peuvent améliorer le rapport coût-efficacité de la fourniture des secours en utilisant les transports de surface au lieu du transport aérien et en diminuant le temps de livraison. Si les besoins initiaux peuvent être satisfaits par un dépôt régional, les autres approvisionnements peuvent être effectués par voie de surface de façon à arriver régulièrement pendant la durée de la situation d'urgence, supprimant ainsi en partie les transports aériens coûteux.

18. En résumé, les avantages d'un dépôt régional sont les suivants: intervention plus rapide dans une zone sinistrée en cas d'urgence, meilleure connaissance et expédition à moindre coût des biens à livrer et contrôle total des expéditions.

19. Les inconvénients d'un dépôt régional sont la possibilité de l'inadéquation de certains biens en stock et le coût d'entretien de l'entrepôt et du stock.



20. L'IFRC examine donc en détail tous les cas de stockage des secours au niveau régional en appliquant plusieurs règles de base:

- toute demande en faveur d'un engagement de la fédération doit être évaluée en tenant compte de la fréquence des catastrophes, de la géographie, des installations et de la logistique, des formalités et des droits de douane ainsi que des fonds disponibles. La question du financement est un élément décisif.
- La fédération serait favorable à un projet d'entrepôt, entièrement financé par une compagnie nationale, dont elle pourrait utiliser les réserves dans le cas d'une situation d'urgence régionale, mais elle ne s'engagerait financièrement dans un projet d'entrepôt pour la protection civile que si son utilité peut être absolument prouvée.
- Le passé de la région quant à ses besoins en matière de secours doit être connu avant que la Fédération n'étudie la question plus en détail. Même dans le cas où ces besoins s'avéreraient considérables, la création d'un entrepôt coûteux dans certaines parties du monde ne serait pas raisonnable si de vastes stocks de secours peuvent être obtenus auprès de vendeurs locaux en cas de besoin.

C'est notamment le cas en Asie du Sud-Est où tout le matériel de secours peut être acheté à Singapour, Bangkok, Djakarta ou Manille et immédiatement expédié sur les lieux d'une catastrophe.

21. La Fédération a examiné et rejeté certaines propositions des sociétés nationales du Croissant-Rouge des Emirats arabes unis et de la Malaisie en faveur de la création dans ces régions de stocks régionaux de biens de secours, car elle a estimé qu'elle pouvait, dans une situation d'urgence, répondre aux besoins de ces régions par des dons en nature ou en achetant les biens nécessaires au niveau local.

C'est pour cette même raison que l'IFRC a fermé son dépôt de Singapour après plusieurs années de service.

Propositions d'amélioration

22. L'IFRC juge les propositions d'amélioration émanant de l'Atelier sur les dépôts de biens de secours utiles et pratiques et souhaiterait qu'elles soient plus largement appliquées.

23. L'IFRC soutiendrait notamment les actions suivantes:

- gestion commune des dépôts de biens, fondée sur la répartition des coûts, avec d'autres partenaires opérationnels;
- stockage d'articles de fabrication locale;
- utilisation d'emballages d'un maniement plus facile; et
- création avec tous les partenaires opérationnels d'un système de livraisons coordonnés.



24. L'IFRC soutiendrait en outre la création de nouveaux dépôts, à condition d'étudier au préalable quelles sont, parmi les régions réputées à risques, celles qui ne peuvent faire face à leurs besoins en achetant ce qu'il leur faut sur place, lorsque cela est nécessaire. Il faudrait faire ce genre d'étude régulièrement car les besoins et les régions changent, et faire preuve de suffisamment de souplesse pour déplacer des stocks depuis longtemps inutilisés vers des régions davantage exposées à mesure que celles-ci sont définies.

25. La capacité opérationnelle des dépôts pourrait être améliorée:

- en facilitant toutes les procédures douanières à chaque étape du processus;
 - en préemballant les marchandises dans des colis facilement maniables;
 - en soignant le marquage des emballages;
 - en préparant d'avance les documents pour l'exportation.
-